



Editeur
BECT CPPA - CARE PP Prot Phys & Accès

Business processus
07.1.12 - Communication.

X3.AV0053

N° de classement

Code du Doc Type
0423 - Support Présentation

Applicable à	Centr. Nucl. Tihange	Site	Tihange unité 1	Tihange unité 2	Tihange unité 3
---------------------	----------------------	------	-----------------	-----------------	-----------------

Classements & Diffusions (Informations diverses)	T0 - CARE PP ACCES:01
--	-----------------------

Auteur(s) Virginie Noël	Réviser(s) Sébastien Bontemps	Vérificateur(s) Geert De Cnudde	Approbateur(s) Denis Cornu
-----------------------------------	---	---	--------------------------------------

Description	ATTRIBUTION CLES VESTIAIRES EEX	Cachet(s)
--------------------	---------------------------------	------------------

ATTRIBUTION DES CLES DE VESTIAIRES POUR LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Exigences
(Champ libre)

Réalisation	Fait par (nom + date + visa)	AVIS	ORDRE	DDC
--------------------	------------------------------	------	-------	-----

Contrôle qualité après réalisation	Fait par (nom + date + visa)	Critères satisfaits ? <input type="checkbox"/> Non applicable - <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non* car :	
		Essais Périodiques (EP) : Vérifié par ingénieur (nom + date + visa)	*Validé par Care SN (nom + date + visa)

Observations & commentaires :

TABLE DES MATIERES

ANNEXE 0 : HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS1

DOCUMENT(S) ASSOCIE(S)

[1] MAINT/GOUT/086

| ZST.10010949180.000

ANNEXE 0 : HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS

Version	Date	Justification
S 00	04/02/2010	/
S 01	01/03/2013	/
S 02	Version actuelle	Révision générale – Mise à jour complète.

POUR ENTREPRISES EXTÉRIEURES ATTRIBUTION DES CLÉS DE VESTIAIRES



TII-0406

TII-0406

Centrale nucléaire de Tihange
Département Care
Service Prévention et Protection
Protection Physique et Accès (Sécurité Nucléaire)
cnt.acces@bnl.engie.com
Tél. : +32 (0)85 24 34 88



HORS RÉVISION

Je travaille uniquement hors zone contrôlée, sur une ou plusieurs unités :

- > Une armoire simple au vestiaire BEE est à ma disposition.
- > En cas de travail salissant, je peux demander de disposer d'une seconde armoire vestiaire.

Je travaille uniquement en zone contrôlée :

- > Une armoire simple est à ma disposition sur chacune des unités où je travaille sachant que Ti1 + Ti2 sont considérées comme une seule entité.

Je travaille en et hors zone contrôlée :

- > Règle identique que si travail en zone contrôlée.
- > En cas de travail salissant, je peux demander de disposer d'une seconde armoire vestiaire.



DEUX MOIS AVANT UNE RÉVISION

Les règles d'attribution restent les mêmes mais dans le but de maximaliser le nombre de contractants pouvant accéder à la zone contrôlée de la centrale en révision, les personnes disposant d'une seconde armoire dans cette centrale doivent restituer la clé d'une armoire.

- > Il est dès lors possible que vos accès soient temporairement bloqués pour vous demander de passer au 1^{er} étage du bâtiment des accès. Un message d'information sera diffusé par le système de télévision interne pour vous informer du début de la récupération des clés.
- > En contrepartie, selon les possibilités, une autre armoire vous sera attribuée selon les règles habituelles. Vous disposerez d'une journée pour effectuer le transfert du contenu de votre armoire et nous restituer la clé demandée.
- > En aucun cas, ce blocage temporaire ne vous empêchera, par la suite, d'accéder au site.

Après la révision, vous pouvez demander à revenir à la situation initiale.





RÈGLES D'USAGE

Ces armoires sont mises à votre disposition mais nous attendons que vous les utilisiez « en bon père de famille », c'est-à-dire :

- > Garder votre armoire propre.
- > Ne pas y stocker de l'outillage, du matériel, des produits inflammables, des charges calorifiques...
- > Ne pas donner ni prêter vos clés à une autre personne.
- > Signaler toute anomalie au garde responsable des armoires.
- > Vider complètement votre armoire quand vous quittez le site pour plus d'un mois ou à la fin de votre intervention.
- > Laisser votre armoire fermée avant de quitter le site et restituer vos clés afin qu'aucune dégradation ne puisse vous être imputée.
- > Remettre personnellement vos clés au 1^{er} étage du bâtiment des accès et demander le document de remise de clés qui prouve la date de restitution.

Si vous quittez le site pour plus d'un mois, vous devez restituer vos clés de vestiaires sinon elles seront facturées à votre employeur et l'armoire sera réattribuée.



NON-RESPECT DES PROCÉDURES

A la fin de vos interventions ou après 4 semaines sans être venu à la CNT, si vous ne restituez pas vos clés quand vous quittez le site, une somme de 60 euros par barillet sera immédiatement réclamée à votre employeur.

Ce montant sera également réclamé dans les cas suivants :

- > Dégradation volontaire de l'armoire.
- > Oubli de clé : double de clé non restitué.
- > Perte de clé.
- > Abandon de linge ou d'objets divers dans l'armoire après votre départ.
- > Réalisation de doubles de clés.
- > Non-retour de clés en fin d'intervention.



Le tri des déchets est respecté partout sur le site: utilisez les îlots de tri et les conteneurs appropriés.



LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CENTRALE REGORGE D'INFORMATIONS. Consultez-la ici :





PRESTATION EXCEPTIONNELLE

En cas de prestation exceptionnelle, en zone contrôlée, dans une des centrales, nous mettrons à votre disposition une clé de vestiaire pour une durée d'un jour.



SUGGESTIONS

Toute suggestion peut être faite au moyen d'un formulaire à demander par mail : cnt.acces@engie.com. Tout envoi formalisé recevra une réponse.

De même, un complément d'information peut être obtenu à la même boîte mail ou au 085/24.30.74.



EN CAS DE PROBLÈMES

Adressez-vous au guichet d'attribution des clés, au 1^{er} étage du bâtiment des accès.



VESTIAIRE DAMES

Les vestiaires dames sont munis de verrous à code autonomes. Ils ne sont donc pas concernés par la présente note.



La police et la société G4S sont présentes en permanence sur le site de Tihange. Toute personne se trouvant dans ce périmètre est susceptible de se faire contrôler et a l'obligation d'y répondre favorablement.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes
Réf.: ZNO.10010146226.000 – Editeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès (Sécurité Nucléaire)
Suggestions d'améliorations : cnt.acces@bnl.engie.com